



LE SIEGE DE BUREAU

EQUIPEMENT : Critères légaux et ergonomiques

1. REMARQUE GENERALE :

Conformément au REGLEMENT GRAND-DUCAL du 04.11.1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur les équipements à écran de visualisation, le siège de travail doit avoir :

- une hauteur d'assise réglable,
- le dossier doit être réglable en hauteur et en inclinaison,
- la chaise doit être stable,
- elle doit laisser toute liberté de mouvement à son utilisateur,
- elle doit être confortable.

Conformément aux CRITERES ERGONOMIQUES en application et en addition aux prescriptions minimales, le siège de bureau doit répondre aux critères ergonomiques suivants:

- piètement 5 branches
- assise et dossier dissociés
- hauteur d'assise réglable, 420-550mm
- profondeur d'assise réglable
- largeur d'assise adaptable, 400-480mm
- équipé d'un amortissement fin de course
- en option : réglage de l'inclinaison de l'assise
- hauteur du dossier à partir de l'assise > 450mm
- équipé d'un appui lombaire dont la hauteur et la profondeur sont réglables (170-230mm), il doit être adaptable en hauteur indépendamment du réglage de la hauteur du dossier
- mécanisme synchrone avec réglage de la tension de basculement du dossier pour favoriser une assise dynamique
- le dossier doit pouvoir opérer soit en fonction de contact permanent, soit en différents angles d'ouverture par rapport à l'assise,
- possibilité d'adaptation des accoudoirs en hauteur/largeur/profondeur/direction,
- manipulation facile des différents réglages
- le revêtement du siège est en tissu de préférence, classé anti-feu, perméable à la vapeur et à l'air
- privilégier une résistance de tissu importante pour éviter une usure prématurée
- équipé de roulettes pour sol souple ou dur en fonction de son utilisation
- finition impeccable

Les différents certificats de qualité sont à produire lors de la remise de l'offre.



Remarque concernant la mousse des sièges

La qualité d'un siège de travail dépend également de la densité de la mousse et de son épaisseur. Trois critères sont à prendre en compte :

La densité, l'épaisseur et la dureté. La combinaison judicieuse de ces 3 critères étant fondamentale pour obtenir le confort d'assise recherché.

Par exemple, une mousse très fine, très dense et très dure permet d'obtenir un confort proche d'une mousse très épaisse, peu dense et peu dure. Par contre, l'apparence visuelle du produit sera totalement différente (selon la sélection de petits ou gros coussins). Il est à noter qu'une mousse épaisse et peu dense se déformera plus rapidement (tissu aspect distendu, déformation de la mousse d'assise, tissu faisant des « vagues ») d'où une usure accélérée des tissus.

Nous conseillons de ne pas mentionner les caractéristiques de mousse dans votre cahier-des-charges afin de ne pas limiter les offres attractives de produits pour non-respect d'un des critères.

2. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

DIMENSIONS ET GAMMES DE REGLAGE DU SIEGE (NORME EN 1335-1)

	dimensions minimales, mm	dimensions maximales, mm
hauteur de l'assise du sol jusqu'à la face supérieure de l'assise	400	510
largeur de l'assise	400	+
profondeur de l'assise du bord avant jusqu'au dossier	400	440
inclinaison de l'assise	-2°	-7°
hauteur du soutien lombaire au-dessus de l'assise	170	220
largeur du dossier	360	+
longueur du dossier	400	+
inclinaison du dossier	15°	
largeur des accoudoirs	40	+
longueur des accoudoirs	200	+
distance de l'avant de l'assise à l'avant des accoudoirs	200	240
hauteur des accoudoirs du siège jusqu'au-dessus de l'accoudoir	200	250
largeur libre entre accoudoirs	460	510